31e ANNÉE N° 2592 PARAIT LE SAMEDI 22 MAI 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0 40
Commerciales (la ligne).....0.30
Réclames (la ligne).....0,60

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LETTRE DE PARIS

Le respect de la loi et la Confédération du Travail

La France est une démocratie républicaine, Tout régime politique a ses conditions, L'une des conditions essentielles du régime démocratique et républicain c'est le respect de la loi Sous ce régime, en effet, la loi, expression de la volonté de la majorité des citoyens est la véritable et seule autorité souveraine.

Si cette autorité vient à être compromise le régime lui-même est menacé et, avec lui, l'existence même du pays à laquelle il donne son cadre et son armature nécessaires. Il est à la merci des fauteurs de dictature toujours prêts à abuser de sa faiblesse : dictature d'en haut ou dictature d'en bas, dictature d'un homme ou dictature d'une classe.

Voilà les idées maitresses qui semblent avoir inspiré le gouvernement quand il a décidé, il y a huit jours, d'ouvrir une poursuite judiciaire contre la Confédération du Travail.

Que toute l'action de la Confédération du travail constitue depuis longtemps, depuis trop longtemps faut il dire, une violation flagrante de la loi du 21 mars 1884 relative à la création des Syndicats professionnels personne aujourd'hui n'ose le contester sérieusement, Personne à commencer par les meneurs de la confédération et des syndicats professionnels.

La loi du 21 Mars 1884, en donnant aux syndicats professionnels la liberté de se former et d'agir a très nettement délimité dans son article 2 sur leur champ d'action

Leur objet exclusif est, dit l'article 2, « l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. »

Or, dans ces derniers mois, les revendications des syndicats inspirés ou appuyées par la Confédération générale ont perdu tout caractère économique. Elles sont devenu franchement politiques. Un jour, elles portent sur les relations de la France avec la Russie, un jour sur les conditions d'exécution du traité de Versailles.

Cela suffit à prouver, et on pourrait multiplier les exemples, que les syndicats se placent résolument au dessus de la loi qui les a reconnus.

Ce n'est pas tout. Encouragé et servie par la tolérance dont les pouvoirs publics ont usé avec elle, la minorité extrémiste des syndicats ne prend plus la peine de cacher ses desseins. Elle affiche ouvertement son but et ses moyens.

Son but, c'est la destruction des institutions existantes, des institutions politiques aussi bien que des institutions sociales et économiques.

Et si le but est illégal, les moyens le sont davantage encore. Les syndicats ne se bornent plus à exposer leurs doctrines, ils essaient d'en imposer l'application par la violence.

Ce n'est plus dans les batailles électorale avec le bulletin de vote qu'ils espèrent triompher. C'est dans les batailles de la rue et les armes à la main, c'est par la grève générale et par l'interruption brutale qu'elle doit entraîner dans les services publics et privés dont la marche est indispensable à la vie nationale.

Ce n'est donc pas seulement la loi de 1884 qui est en jeu. Ce sont toutes nos lois et nos lois essentielles, celles qui garantissent le droit de propriété et la liberté individuelle, qui sont violées par l'action concertée des syndicats C'est la loi constitutionnelle elle-même, puisque l'effort de violence s'étend aux pouvoirs publics, auxquels on prétend arracher l'acceptation du programme syndicaliste.

Et, comme l'observait justement le président du Conseil, dans sa déclaration du 11 Mai, « à quelle heure cherche-t-on à arrêter le travail dans des corporations considérables dont l'activité est absolument nécessaire à la vie économique du pays ? Au moment où la France a un besoin vital de travailler et de produire. »

A des prétentions pareilles se manifestant dans des circonstances si nettement aggravantes, il n'y a qu'une réponse à faire : Il faut assurer le respect de la loi.

F. F.

Un nouveau train dans les Basses-Alpes

Ligne de Saint-Auban Veynes

L'insuffisance des trains de voyageurs sur la ligne Saint-Auban-Veynes surtout dans la soirée, cause une géne et un préjudice aux habitants des communes de Chateau Arnoux, Volonne, Peipin, Sisteron et Mison.

M. Perchot sénateur des Basses-Alpes qui s'est attaché à obtenir de la direction du P. L. M. une amélioration du service, en reçoit la lettre suivante :

« Par lettre du 15 courant vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à établir une relation de soirée entre Saint-Auban et Veynes.

« J'ai le plaisir de vous faire connaitre qu'à dater du 1e juillet, et sous la réserve de l'approbation ministérielle, nous mettrons en marche un deuxième train de chaque sens sur la ligne des Alpes, dans l'horaire suivant :

« Départ de Veynes, 5 h. 15, arrivée à Sisteron 6 h. 26, départ de Sisteron 6 h. 30 ; arrivée à Saint-Auban 6 h. 55, départ de Saint-Auban, 7 h. 2 ; arrivée à Pertuis 8 h. 55 ; départ de Pertuis, 9 h. 12 ; arrivée à Marseille 11, h. 50.

« Départ de Marseille 14 h. 20, arrivée à Pertuis, 17 h. 16 ; départ de Pertuis 17 h. 45, arrivée à Saint Auban 19 h. 53 ; départ de Saint-Auban 20 h. 2, arrivée à Sisteron 20 h. 28 ; départ de Sisteron 20 h. 37, arrivée à Veynes, 22 h. 6 »

Cette mesure améliorera très sensiblement les relationset era accueilli avec un plaisir réél.

M. HONNORAT A SISTERON

M. André Honnorat, ministre de l'Instruction Publique, député des Basses-Alpes, sera reçu aujourd'hui à 4 heures, à la mairie par le Conseil municipal.

M. Honnorat qui se rend à Digne pour inaugurer lundi le monument élévé à la mémoire des instituteurs bas-alpins tombés au Champ d'Honneur sera accompagné dans son voyage par MM. Anglès et Raynaud, députés.

Médecine pratique

La Poudre Louis Legras a une action sédative directe sur les poumons ; ainsi s'expliquent les merveilleux effets de ce remède qui, sans nuire à l'organisme comme tant d'autres, soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, le catarrhe, l'essoufflement la toux rebelle des vieilles bronchites, et guerit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras 139 Bd Magenta à Paris.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE du Monument Commémoratif aux " Morts de la Grande Guerre "

22e Liste

Mlle Galabert, directrice de l'Ecole Supérieure de jeunes filles 25
Mlle Brousseaud, économe de l'Ecole Supérieure de jeunes filles, 25
Cinéma Hauris,
(Produit des places réservées)
Séance du 17 avril — 7,20
18 » — 1,20
24 » — 7
1 mai — 8
7 » — 6,20
14 » — 6,20
Total :....35,80
35.80
Produit d'une collecte effectuée à l'occasion de la 1e communion de M. Chauvin Gaston, villa Bel Air 25

Souscriptions reçues de l'extérieur :

Mme Crochepierre, née Perrymond à Beyrouth (Syrie) 25
M. Thieux Henri, sgt. au 141e R. I. 10
Total....., 145,80
Report des listes précédentes : 19.972,40
Total à ce jour..... 20.118,20

Mutualité scolaire de SISTERON-NOYERS

Extrait du compte rendu des opérations de l'année 1919

Nombre de membres participants : 295

RECETTES :

En caisse au commencement de l'année 1919 : 384,74
Cotisations des membres participants et versements supplémentaires 1791,4
Total :..... 2176,14

DEPENSES :

Indemnités de maladies 363
Frais de gestion et dépenses diverses 8,10
Total :..... 371,10
Reste en caisse à la fin de l'année 1919 1805,04

Un versement de 5 francs va être effectué sur chacun des Livrets de la Caisse Nationale des Retraites des 295 sociétaires en règle au 31 Décembre 1919. Cette opération nécessitera l'emploi d'une somme de 1549 fr. L'encaisse disponible étant de 1805,04, il y aura lieu de reporter à l'année 1920 un reliquat de 256,04.

LE MONUMENT COMMÉMORATIF

La vitrine de M. Bourgeon, ébéniste, rue Droite, gracieusement offerte pour l'exposition des lots de la Tombola, voit grossir chaque jour l'afflux des dons offerts au Comité.

Nos concitoyens pourront y examiner cette semaine, la maquette du Monument Commémoratif, dont l'exécution a été confiée à M. Botinelli, sculpteur à Marseille. Ce Monument, qui sera érigé à l'angle Sud-Est du Pré de Foire, en surélévation au dessus de la chaussée, comportera, sur un socle de pierres lisse, aux lignes simples et de proportion

© VILLE DE SISTERON

harmonieuses, de 2 mètres de hauteur, la statue de la Victoire, coiffée du casque désormais légendaire de nos héroïques poilus, tenant de sa main gauche le drapeau de la France et élevant de sa main droite, en un geste hautain, la couronne de laurier qui doit ceindre le front des vainqueurs. Cette statue, qui mesurera 2 mètres 30 sera taillée en un bloc de marbre de Carrare. Ainsi qu'on en jugera par la maquette miniature à l'échelle de 0.20 par mètre, l'ensemble de l'œuvre, qui vient d'être approuvée par le Comité, sera du plus heureux effet.

*
* *

Parmi les lots parvenus récemment au siège du Comité, nous sommes heureux de signaler les dons suivants reçus de l'extérieur.

MM. Martel Henri, à Marseille, une corbeille de salaisons ;

Mme Crochepierre, à Beyrouth (Syrie), un écrin de 6 cueillers orfèvrerie ;

MM. Beaudun, entrepreneur, et Pellegrin à Istres, 3 bons de la Défense Nationale de 10 et 20 francs.

Nous adressons aux généreux donateurs nos meilleurs remerciements.

*

Une collecte effectuée à l'issue du repas de première communion du jeune Gaston Chauvin, villa Bel Air, a produit la somme de 25 francs, versée à l'œuvre du Monument Commémoratif.

La généreuse et louable initiative de nos concitoyens méritait d'être signalée.

*

Rappelons, pour répondre aux nombreuses demandes qui nous sont adressées, que les billets de la Tombola, au prix de 1 fr., sont en vente chez les principaux négociants de notre ville, et qu'il est attribué un lot par série de 20 billets consécutifs, compris en une seule liasse. Le tirage paraît devoir être fixé vers le 27 juin.

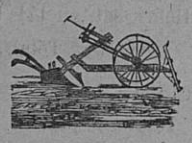

Fédération des Associations Agricoles de la Haute Provence

Procès-verbal d'Assemblée Générale

Les représentants des Syndicats agricoles, Syndicats de motoculture, Caisse de Crédit Agricole, Sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail et l'incendie, de la Haute-Provence, dûment convoqués par leur président, se sont réunis à Digne, le 1· Mars dernier.

M. d'Herbès, président, ouvre la séance et déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer, l'appel nominal permettant de constater la présence de 85 associations agricoles représentées par des mandataires munis de pouvoirs réguliers, en outre 47 Associations avaient transmis leurs pouvoirs à M. d'Herbès.

L'ordre du jour comprend les questions suivantes :

1· Question du blé ;
2· Approvisionnement en engrais ;
3· Question des pommes de terre ;
4· Divers.

1. QUESTION DU BLÉ

M. d'Herbès porte à la connaissance de l'Assemblée que le gouvernement prépare un projet de taxation des blés de la récolte 1920 au prix de 90 francs le quintal. Il fait remarquer que ce prix n'est pas en rapport avec celui des produits et matières premières nécessaires à l'agriculture, qui ont augmenté dans la proportion de 470 à 480 o|o, il propose à l'assemblée de demander la liberté absolue du commerce du blé.

M. Autric, de Champtercier, demande la taxation du quintal de blé à 50 fr. et l'octroi d'une prime à la production équivalente, de cette façon le prix du pain serait accessible à tous et le cultivateur ne serait pas tenté de faire consommer une partie de son blé par les bestiaux.

M. Barou demande que le commerce du blé soit libre et que le monopole de ce commerce ne soit en aucun cas réservé à l'Etat.

M. Vial propose une taxation de 95 à 100 fr. par quintal, mais à la condition de taxer en même temps les autres céréales et les engrais. Ou la taxation complète ou la liberté absolue.

M. Fondard afin d'éclaircir les membres de l'assemblée donne lecture de divers vœux émis par les Fédérations voisines.

M. d'Herbès donne lecture du vœu suivant proposé par M. Barou :

« La Fédération des Syndicats agricoles de la Haute-Provence réunie en Assemblée Générale le 1· Mai émet le vœu :

1· Que l'importation du blé soit libre ;

2· Que la production du blé soit libre aussi. C'est la seule solution au problème du blé. Si toutefois cette solution n'est pas réalisable immédiatement demande que le prix du blé du pays ne soit jamais inférieur au prix de revient du blé importé. »

Diverses personnes proposent des amendements à ce vœu et pour terminer la discussion, M. Tartanson invite l'Assemblée à se rallier au vœu dont la teneur suit :

« La Fédération des Syndicats de la Haute Provence émet le vœu :

1· Que le commerce des blés soit libre en France, aussi bien en ce qui concerne l'importation des blés étrangers que la vente du blé français ;

2· Que s'il y a lieu à taxe du pain, cette taxe soit en fonction du prix d'importation des blés étrangers, sauf allocations spéciales aux catégories des consommateurs nécessiteux et surveillance rigoureuse de la spéculation. »

Ce vœu est adopté à mains levées et à l'unanimité.

II. APPROVISIONNEMENT EN ENGRAIS

M. Chapus expose que les lenteurs apportées dans la livraison des engrais proviennent du fait que les usines manquent surtout de matières premières ; il demande que les expéditions de matières premières et d'engrais soient classées dans la catégorie A.

M. d'Herbès, sur l'invitation de M. Barou, expose à l'Assemblée la situation faite au Syndicat agricole bas-alpin relativement aux achats de nitrates à la poudrerie de Saint-Chamas.

M. Dol donne lecture du vœu suivant :

« La Fédération des Syndicats de la Haute Provence émet le vœu suivant :

1· Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour amener en France les phosphates nécessaires aux usines, afin de satisfaire aux besoins de la consommation ;

2· Que le gouvernement se chargeant de la répartition des engrais et en particulier des sulfates d'ammoniaque à livrer par l'Allemagne, offre d'abord ces engrais aux Syndicats agricoles et aux agriculteurs.

3· Que l'exportation des tourteaux soit interdite. »

L'Assemblée adopte ce vœu à l'unanimité.

M. Barou demande que M d'Herbès et les membres du bureau permanent entretiennent les parlementaires de toutes les questions agitées au sein de la Fédération.

M. Chapus demande que chaque syndicat passe ses commandes à la Fédération afin de commander par grosses quantités, d'obtenir des prix plus avantageux et une livraison plus rapide. M. Fondard pense que les engrais seront plus rares et plus chers l'an prochain, il conseille à tous les Syndicats de faire dès maintenant leurs provisions pour la campagne prochaine.

M. Muzy fait remarquer que certaines personnes et en particulier des négociants, achètent aux Syndicats agricoles pour revendre aux agriculteurs en prélevant un bénéfice ; il demande au Syndicat agricole bas-alpin d'exercer une surveillance rigoureuse, afin de mettre un terme à de pareils agissements.

III. POMMES DE TERRE

M. d'Herbès donne lecture du vœu suivant formulé par le Syndicat agricole bas-alpin :

« Le Syndicat agricole bas alpin considérant :

Que la culture des pommes de terre, surtout dans les terres fertiles et irriguées sert de tête à l'assolement triennal usité en Provence que cette culture précédant celle du blé prépare celle-ci dans les meilleures conditions possibles ;

Que la prospérité de cette culture ou son échec sont liés à la possibilité ou à l'impossibilité de l'exportation de la pomme de terre dans tous les pays méditerranéens ;

Que ces marchés étrangers qui ont été à grand peine conquis par le commerce marseillais s'approvisionneront en Italie et surtout en Allemagne si nous leur refusons les marchandises dont ils ont besoin ;

Que pendant la campagne 1919-1920 le gouvernement a interdit l'exportation des pommes de terre en même temps qu'il interdisait l'apport des tubercules dans les féculeries du Nord ;

Qu'il est résulté de ces deux mesures injustifiées un fléchissement dans le cours des pommes de terre qui a provoqué une diminution importante des surfaces ensemencées en France au printemps 1920 ;

Emet le vœu que dès l'automne prochain l'exportation des pommes de terre soit autorisée. »

Ce vœu, mis au voix, est adopté à l'unanimité.

IV. DIVERS

M. Barou revient de nouveau sur la question si intéressante pour la région des modifications apportées au régime des irrigations par la construction de canaux d'usines hydro-électriques. M. Vial prend la parole et donne lecture du vœu suivant :

« La fédération des Syndicats de la Haute-Provence émet le vœu :

Que la Société de l'Energie électrique soit mise en demeure de fournir gratuitement et et à perpétuité aux agriculteurs des communes de Volx, Manosque, Sainte-Tulle et Corbière, le volume d'eau nécessaire à l'irrigation des terrains dont elle a asséché la nappe d'eau souterraine du fait de la construction du canal d'amenée à la chute de Sainte-Tulle, de manière à remplacer les privilèges naturels par l'irrigation gratuite à perpétuité.

L'eau d'arrosage serait fournie par un canal spécial dont la construction, l'exploitation et l'entretien (y compris les rigoles de distribution, vannes etc.) seraient à la charge de la dite société. Cette dernière devra fournir à chaque canal existant sur les deux rives de la Durance, sa dotation d'eau règlementaire, amenée devant la prise du canal. »

Ce vœu est adopté à l'unanmité.

M d'Herbès demande à l'assemblée de tenir chaque année un congrès.

M. Barou remercie le Président de la Fédération de son dévouement et demande à l'assemblée de rédiger ses programmes de revendications à la veille des sessions du Conseil Général des Basses-Alpes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15 heures.

Chronique Locale

SISTERON

Nos Fêtes. — C'est ce soir que le programme des fêtes de la Pentecôte recevra un commencement d'exécution par une brillante retraite aux flambeaux que fera la musique des *Touristes des Alpes*.

Déjà de nombreuses baraques sont venues s'installer sur le Cours du Collège auxquelles viennent s'ajouter les numéros les plus marquants du programme, c'est d'abord le concert musical qui aura lieu demain à 2 h. 30 sur le cours Paul Arène avec le programme suivant :

Le Cimbre P. R.	Signard.
Ouverture du ménétrier de St.-Waast,	Richard.
Le Retour à la vie, grande valse,	E. Chabas.
Les Fiancés d'Auvergne	H. Borrel.
En goguette, polka-marche,	E. Wesly.

Viennent ensuite les courses de bicyclettes organisées et placées sous le patronage de notre excellente société sportive *Sisteron-Vélo* ; les courses pédestres, le jeu des trois sauts auxquels divers prix sont affectés.

La journée de lundi comprend également divers jeux qui feront le régal des enfants. A ce moment la musique donnera son deuxième concert.

Le soir, les batailles de confetti, les manèges, les tirs, les roulettes, deviendront le rendez-vous de tout un public avide de distractions.

Drame de Neurasthénie. — Un drame dû à une crise aiguë de neurasthénie s'est déroulé dans la nuit de mercredi dans le ménage de Montlaux Baptistin marié depuis peu à une demoiselle Fine de notre ville. Montlaux, qui depuis quelques temps était sujet à des accès de mauvaise humeur devint tout à coup plus agressif et donnait des preuves d'un déséquilibré par de violentes et fréquentes scènes faites à sa femme. Subissant mercredi matin vers 3 h. une crise plus forte Montlaux s'arma d'un couteau et frappa sa femme à plusieurs reprises la blessant au côté et à la main lui faisant cependant des blessures assez légères qui ne mettent pas ses jours en danger.

Des voisins entendant du bruit s'empressèrent d'aller appeler la gendarmerie et le parquet qui mirent immédiatement Montlaux dans l'impossibilité de nuire et firent transporter la blessée chez ses parents où elle reçut les premiers soins.

Montlaux qui appartient à une honorable famille était rentré du Mexique à la déclaration de guerre pour prendre du service.

Avis aux mutualistes. — Une importante réunion mutualiste aura lieu à Digne le lundi de Pentecôte à 2 heures de l'après-midi dans une des salles de la Préfecture. Toutes les sociétés de Secours mutuels des Bas-Alpes ont été invitées à y envoyer des délégués dans le but d'organiser une "Union Départementale Mutualiste" sous le haut patronage du Grand Conseil de la Mutualité Provençale. Les membres de la société de Secours Mutuels hommes, et de l'Union Mutuelle des Femmes de Sisteron qui désireraient assister à cette intéressante réunion sont priés de s'inscrire au plus tôt chez Mme et M. Lieutier, directeur du *Sisteron-Journal* et secrétaires respectifs de ces deux sociétés.

Départ pour Digne, lundi matin vers 8 h. Retour à Sisteron le même jour vers 7 h. du soir.

*
* *

Mme Gachet, trésorière de l'Union Mutuelle des Femmes de Sisteron, invite les sociétaires en retard à verser au plus tôt leurs cotisations et leur rappelle qu'aux termes des statuts, tout retard dans le paiement des cotisations prive momentanément du Droit à l'allocation en cas de maladie.

Avis. — Le maire informe les intéressés que le classement en 1920 des chevaux, juments, mulets, mules et voitures aura lieu pour la commune de Sisteron le mardi 1· juin à 7 h. du matin sur la Place de l'Eglise.

Nouveau Journal. — Nous apprenons avec plaisir l'apparition vers le 3 juin d'un nouveau journal : *Le Travailleur des Alpes*, publié à Manosque, organe de défense des intérêts socialistes du département. Ce nouveau journal aura pour directeur politique M. Ch. Baron, député.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère, longue vie et prospérité.

S.-J.

On demande un ouvrier mécanicien sérieux. S'adresser avec références, au Garage Central, Place de l'Eglise.

© VILLE DE SISTERON

Avis. — Les porteurs de certificats provisoires d'obligations Communales ou Foncières de l'emprunt 1917 du Crédit foncier sont invités à les faire échanger le plus tôt possible à la Recette des finances contre des obligations définitives en effectuant le versement du 9e terme.

Les certificats qui ne seraient pas échangés avant le 1e juillet perdraient le bénéfice du tirage qui aura lieu le 10 juillet prochain.

Médaille de la reconnaissance française. — Par décret du 5 Mai 1920, la médaille de la reconnaissance française a été conférée à Mlle Aubriot de Lapalme, avec le motif suivant :

« A créé dès le début de la guerre, l'hôpital auxiliaire No 49, à Sisteron, qu'elle a organisé et dirigé jusqu'à sa fermeture au 15 décembre 1917 ; s'est consacrée à sa tâche avec le plus grand dévouement, surveillant tous les services et donnant, en outre, des soins personnels aux blessés, le tout gratuitement. »

Félicitations.

Casino-Cinéma. — Par suite d'un retard imprévu dans l'arrivée des films, la soirée annoncée pour jeudi dernier n'a pu avoir lieu. La date de cette représentation est reportée au 25 courant, mardi de la Pentecôte. Programme toujours sélect.

La Calomnie, comédie en 3 parties, *La trouvaille de Mme Sansonnet*, scène comique, *Le fiancé pris au piège*, dessin animé ; *La petite chapelière*, délicieuse comédie amusante jouée par Prince.

Bientôt " Han ls Up " (Haut les mains), le plus beau, le plus passionnant de tous les cinéma-romans

Location au Casino au profit de la Caisse de l'Œuvre du Monument Commémoratif.

—o—

Retraites ouvrières et paysannes. — Le service départemental des retraites ouvrières et paysannes des Basses-Alpes invite les assurés du département (tant obligatoires que facultatifs) à échanger régulièrement leur carte annuelle à leur anniversaire de naissance. Tout retard leur est préjudiciable, la rente acquise par leur versement ne partant que du jour de la réception des dits versements à la Caisse d'assurance choisie par l'assuré. A cet effet ils doivent s'adresser au secrétariat de leur mairie respective ou régulièrement et mensuellement les cartes d'échange sont adressées dans les huit jours qui suivent le mois écoulé et qui sont à la disposition de tous les assurés, à partir de cette date.

Cour d'Assises. — Par ordonnance de M. le Premier président de la cour d'Aix, l'ouverture des assises du 2e trimestre dans le département des Basses-Alpes a été fixée au lundi 5 juin prochain sous la présidence de M. le Conseiller Bresson. Mais nous croyons savoir qu'aucune affaire criminelle n'est susceptible d'être jugée à cette session.

Viande fraîche et congelée. — M. Richaud, boucher informe le public qu'à l'avenir outre la viande congelée il tiendra également de la viande de bœuf fraîche.

Malgré la hausse de ces 2 catégories de viandes, la congelée conserve toujours la différence en moyenne de 1 fr. par kilo meilleur marché que la fraîche.

Emprunt 1920. — Les personnes qui ont souscrit à l'Emprunt à la Caisse d'Epargne sont priées d'y venir retirer les certificats provisoires contre le récépissé qui leur a été délivré.

==

Tourteaux. — En vue d'établir un programme de transport des tourteaux, les Associations agricoles et les particuliers qui doivent recevoir ces produits par wagon complet doivent faire connaître leurs besoins en wagon le plus tôt possible, au Directeur des Services agricoles à Digne.

Indiquer la gare de départ, les quantités et le mois où le tourteau fait besoin.

Etude Me **Pierre BOREL**
Chevalier de la Légion d'Honneur
Mort pour la France
notaire à **Sisteron**

VENTE

aux enchères publiques et volontaires

fixée au **dimanche 20 juin 1920** à **Volonne** à **2** heures après-midi dans la salle de la mairie, par le ministère de Me Paul Borel suppléant.

Des immeubles suivants, situés à Volonne (Basses-Alpes) appartenant à Mme **Louise Laplane**, épouse de M. **Roger Abelons**, demeurant à Nice.

PREMIER LOT

Un Pré, quartier de « la Rouvière » porté au plan sous le No 519 de la section B, pour une contenance de 8 ares, confrontant à l'ouest un vallon et chemin, au midi Mugy, au levant Magaud, au nord Bernard

Mise à prix : **cent francs**
ci..... .... .100 fr.

DEUXIEME LOT

Un Labour arrosable, quartiers de « Sainte-Catherine et Femuy », Nos 1433 et 1435, section B pour une contenance de 22 ares 80 centiares, confrontant au couchant la Durance, au levant un Chemin, au midi Mme Borely ou Aillaud, au nord Julien.

Mise à prix :
Deux cent cinquante francs
ci. . . . 250 fr.

TROISIEME LOT

Un labour arrosable, planté d'amandiers, No 1587, section B de 30 ares 44 centiares, quartier de « Sainte-Catherine », confrontant à l'est Marius Barthèlemy, à l'ouest le chemin du Plan, au nord Bremond et au midi Delaye.

Mise à prix : **trois cents** francs.
ci. : . . 300 fr.

QUATRIEME LOT

Un Jardin, quartier de « Femuy » No 1328 p., section B, de 1 are 10 centiares, confrontant au midi Elie Roux, à l'est Mme Bontoux, au nord un chemin, à l'ouest Armand.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . 100 fr.

CINQUIEME LOT

Un Jardin, quartier de « Chareirasce », No 87, section E de 64 centiares.

Mise à prix :
Deux cent cinquante francs.
ci. . . . 250 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Paul Borel, notaire suppléant, dépositaire du cahier des charges.

Paul Borel.

C'est incroyable

BIJOUTERIE OR SIMILI

La bijouterie or Simili offre pour 15 jours seulement : 1o Pour dame 1 magnifique sautoir, 1 superbe tour de cou avec son médaillon petit cœur et une belle broche montée sur pierre. 2o Pour homme, une giletière 1 épingle de cravate, les 6 articles rendus franco 25 fr. 70. Ecrire **Bijouterie Or Simili** à **BOUC BEL-AIR** (Bouches-du-Rhône).

A VENDRE

DE GRÉ A GRE

1. Deux maisons

à Sisteron, rue Mercerie, composée chacune de caves, magasins, 1e, 2me et 3me étages.

2. Une Maison

à Sisteron, Place de l'Horloge, composée de cave, magasin, four, 1e, 2me et 3me étages.

3. Jolie Propriété

à l'arrosage à Sisteron, quartier de Sarrebosc, avec **maison** d'habitation en bon état, remise, loges à porcs, terrasse, pré et labour, arbres fruitiers de toutes espèces, contenance environ un hectare avec une blâche quartier de Gâche.

S'adresser à Me Paul BOREL. suppléant de l'étude de Me Pierre BOREL, notaire à Sisteron.

RUBRIQUE DES PETITES ANNONCES

On demande un apprenti à l'imprimerie du journal. S'y adresser.

On désire louer au Gand ou aux Plantiers, un petit jardin avec bastidon. Faire offre au bureau du journal.

On demande à acheter vitrines en bon état. Faire offre au bureau du journal.

ÉTAT-CIVIL
(du 15 au 21 mai)

NAISSANCES

MARIAGE

Néant

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre Marie Amélie Aude et Marius Honoré entrepreneur ; Entre Laurent Reynaud et Marie Noble.

DÉCÈS

Blanc René 8 jours, à la Mission.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

FABRIQUE DE CHAUSSURES

Autran Adolphe

11, Rue de Provence, SISTERON. Basses-Alpes

GRAND ASSORTIMENT

de CHAUSSURES de LUXE et de TRAVAIL
ENFANT - FILLETTE - DAME - HOMME

— à des prix très modérés —

GROS ET DETAIL

Bottes DAMES *à partir de 40 francs*
Brodequins forts HOMMES *à partir de 50 francs*

Meubles en tous genres et de tous styles

EBENISTERIE

POSE DE RIDEAUX ET TAPIS

SOMMIERS

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin

Successeur de Georges DIEBO

26, Rue Saunerie: 26
SISTERON

TAPISSERIE

FAUTEUILS et CANAPÉS

REPARATIONS

« L'UNION »

Compagnie d'Assurances Incendie, Vie, Accidents, Vol et Grêle.

MM. TURCAN et BERTRAND, agents généraux pour les Hautes et Basses-Alpes. Bureaux : 1, avenue de la gare.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates

et Chemises

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes, peignoirs

combinaisons, imperméables, etc.

VETEMENTS DE LAINE POUR DAME ET FILLETTE

Mme MORÈRE

SISTERON — BASSES-ALPES

Ferblanterie - Zinguerie - Plomberie - Vitrerie

INSTALLATION EAU ET GAZ

VENTE ET ACHAT

de Fourneau, Poèle, Buanderie, Bicyclettes et objets de toute nature — Faire offre

A. CLÉMENT

50, RUE DROITE — SISTERON

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les

meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite, Sisteron

Imprimerie — Papeterie — Librairie

MAROQUINERIE

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Cahiers scolaires "La Cigale" papier de choix — Encres — Papier à lettre fantaisie

Registres -- Imprimés en tous genres -- Romans, Livres scolaires, sujets de broderie

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON